RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE
CANTON DE PONTOISE - COMMUNE DE NEUILLY EN VEXIN

2023-12

PRÉFECTURE DU VAL D'OISE
ARRIVÉE LE
05 AVR. 2023
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Le 31 mars 2023,
Se sont réunis en séance ordinaire les membres du conseil municipal, à la mairie, sous la présidence de **M. Jérôme OLIVIER,** Maire de la commune de Neuilly en Vexin, sur la convocation qui leur a été adressée.

Étaient présents :
Mmes : Martine GERBER, Snezana MALBRANQUE ;
MM. : Jérôme OLIVIER, Benoît COQUILLARD, Philippe CAPRON, Frédéric MARCHAND

Etaient absents mais ont donné pouvoir **:**
Marion LIPAROTI qui a donné pouvoir à **Philippe CAPRON**
Laurence ROCHAS qui a donné pouvoir à **Benoît COQUILLARD**
Antonio DA COSTA qui a donné pouvoir **à Frédéric MARCHAND**
Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Martine GERBER a été désignée comme secrétaire de séance, la séance est ouverte à 19h48.

BUDGET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du Comptable à l'Ordonnateur et que le Conseil Municipal ne peut valablement délibérer sur le Compte Administratif du Maire sans disposer de l'état de situation clos dressé par le Receveur municipal.

Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

CONSIDERANT que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, adopte la délibération 2023-12 à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE le Compte de Gestion du Trésorier Municipal pour l'exercice 2022.

Ce Compte de Gestion, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Certifié exécutoire par le Maire
En vertu de la Loi du 2 Mars 1982
Le Maire, Jérôme OLIVIER

Mairie de Neuilly en Vexin – 2 rue de l'église 95640 Neuilly en Vexin – Tél : 01 30 39 73 03
Siret : 21950447900011 – mairie.neuilly-en-vexin@wanadoo.fr

Page des signatures

25000 - NEUILLY-EN-VEXIN Exercice 2022

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

Observations :

BOSSU Laureline (1018792681-0), Inspecteur divisionnaire FiP classe normale A **DDFiP DU VAL-D'OISE**, le **09/03/2023**

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de **NEUILLY-EN-VEXIN** pendant l'année **2022** et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

LEFEVRE Vincent (1006382819-0), Inspecteur divisionnaire FiP classe normale A **MAGNY-EN-VEXIN**, le **09/03/2023**

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le ... par l'organe délibérant.

A , le

Neuilly le 31/Mars/2023.

Mr. OLIVIER Jérôme
le Maire.

Mairie de Neuilly-en-Vexin

PRÉFECTURE DU VAL D'OISE
ARRIVÉE LE
05 AVR. 2023
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ